

Avis adopté

Séance plénière du 28 juin 2023

Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

La transformation servicielle de l'économie est déjà en cours avec le développement d'applications de partage ou de location, permettant de vendre aux clients un usage plutôt qu'un bien.

L'avis porte le message de passer à une vitesse supérieure, en mettant l'accent sur les avantages sociaux et écologiques de ce modèle. Face à l'enjeu majeur d'économiser les ressources naturelles et l'énergie, l'économie servicielle ouvre en effet des opportunités pour les activités économiques comme pour les consommateurs.

Pour autant, ce modèle n'est pas exempt de risques, du fait notamment de sa forte imbrication avec les technologies numériques. Ainsi, pour les entreprises, on peut relever le risque de dépendance économique à de grandes plateformes, et pour les consommateurs, celui de l'exploitation de leurs données comme de leur captivité à des abonnements multiples. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer les atouts comme les limites de ce modèle serviciel, mais aussi de se prémunir contre ses effets négatifs. Plusieurs préconisations de l'avis vont en ce sens. Plus largement, il ne nous semble pas opportun de tout miser sur le serviciel. D'une part, il serait irréaliste de croire que, demain, toute l'économie pourrait devenir servicielle.

Cela est conforté par l'accent mis désormais sur la réindustrialisation tricolore comme condition essentielle de notre souveraineté ; de même, le soutien à la redynamisation des commerces et services au sein des territoires ruraux est un autre enjeu de revitalisation économique et démographique porté au service de la cohésion sociale et territoriale.

D'autre part, la décarbonation de l'économie passe aussi par d'autres trajectoires que l'économie servicielle ; c'est le cas de l'économie circulaire. Concernant plus spécifiquement nos secteurs (artisanat, professions libérales, commerces de proximité) le modèle serviciel – fondé sur l'offre d'un résultat d'usage – ne pourrait être que complémentaire de ce qui fait l'ADN de chacune de nos professions et de chacun de nos métiers.

De plus, nous devons être vigilants face au risque, pour nos professionnels, d'être positionnés uniquement comme sous-traitants d'entreprises centrées sur l'économie servicielle.

Un tel risque peut toutefois être écarté lorsque nos secteurs s'inscrivent dans une approche servicielle au sein d'Ecosystèmes Coopératifs Territoriaux portés par des collectivités.

Il s'agit alors de dynamiques s'organisant autour d'un dialogue équilibré entre tous les acteurs d'un territoire, pour construire ensemble des solutions en réponse aux besoins d'une collectivité en termes de transition sociale et écologique.

Ce levier nous semble porteur pour développer des approches économiques servicielles en lien avec des dynamiques partagées et portées à l'échelon local.

Considérant que l'avis apporte un éclairage utile sur l'économie servicielle, même si le sujet lui semble encore devoir être exploré, le groupe Artisanat et Professions libérales l'a voté.